

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Du 19 / 04 / 2023

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 6

Date de convocation : 11 / 04 / 2023

Présidence de : M. Laurent Thieffaine

Quorum : 14

Nombre des présents début de séance: 15

Nombre d'absents excusés : 3

Sommaire des questions traitées.

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédent
- Compte financier 2022
- Adhésion au groupement de commande UGAP électricité 3
- Adhésion à la convention « Occitanie dans ton assiette »
- Adhésion Groupement de commandes marchés non alimentaires
- Renouvellement du contrat avec Sud recyclage
- DBM pour information et vote
- Questions diverses

Le Président

La Secrétaire

Laurent Thieffaine

Christine ROUSSET

Présence au conseil.

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Proviseur	M. THIEFFAINE Laurent	X						
	Proviseur Adjoint	M. CHEKIR Adel	X						
	Adjoint Gestionnaire	Mme ROUSSET Christine	X						
	CPE	M FIZAINÉ Pierre			X				
	DDFPT	M BENALET Alexis	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	M. BOURGI Hussein			X	M CANAYER Patrice		X	
	Collectivité de rattachement	Mme BOURGUET Zina		X		Mme THOMAS Sylvie		X	
	Commune siège	M. JOUVE Régis			X				
	Communauté de communes	M. MODOT Bernard		X					
Personnalité qualifiée		M CHRISTOL Philippe	X						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme DENAT Gilles	X			Mme HOUY Nathalie			X
		M BARBOZA Franck	X			Mme DEGEZ Aurore			X
		Mme BARDY Aude	X			Mme BRES Célia			X
		M BARBATO Cyril	X			Mme QUEGUINER Elise			X
		Mme MOURGUES Alexia			X	Mme BRUNEL Agathe			X
		M DELHOTAL Nathan		X		M BARRIER Brice			X
		M HAOUMALIK M'Hamed	X			M PRADIES Laurent			X
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	M VALLEE Franck	X			Mme GIRAUD CARRIER Leila	X		
		Mme PONS Dominique		X		M THIERRY Benoit		X	
		Mme VUILLERMET Kantomalala		X		M LAIGLE Arnaud	X		
		M BARTHES Nicolas	X			M LECOUPANNEC Bruno		X	
		Mme VUILLARDOT Maud		X		Mme JONVILLE Rebecca		X	
	Elèves	Mme THARAUD Agathe	X						
		Mme VICENS Flora		X		Mme LEBRUN Angelina		X	
		M BIHAN Maël		X		M VANHAMME Noa		X	
		M VIDAL Mathis		X		Mme BOSCHER Louisa		X	
		M ROUX Dylan		X		Mme MICAIEFF GREZES Marine		X	
Total									
Invités	Mme Gressier	Proviseure adjointe LP	X						

Introduction

M le Proviseur ouvre la séance à **17h40**

Mme Rousset est désignée comme **secrétaire de séance**.

M. Le Proviseur souhaite débiter cette séance par deux informations aux membres du conseil d'administration :

- Les travaux de construction de la nouvelle MDL ont pris du retard et ne débiteront qu'aux vacances d'automne 2023 pour une ouverture programmée à la rentrée 2024.

- Les champolliaades 2023 auront lieu le 1^{er} juin 2023 suite au succès de la première édition dont le souvenir est marqué par la réalisation par Mara, un ancien élève de CVPM et artiste qui commence à avoir une certaine notoriété, de plusieurs fresques avec des symboliques fortes dont un hommage à Marion qui nous a quitté en début d'année scolaire.

La prochaine édition aura une organisation similaire (cours les 2 premières heures / box repas offerte à tous à la cantine / scène ouverte) et divers ateliers libres qui seront enrichis par de très nombreuses propositions. Plusieurs nouveautés également comme la mise en place d'une buvette gratuite, le retour d'une tyrolienne et l'organisation d'un tournoi de football nécessitant un binôme d'équipe (fille et garçon) pour pouvoir concourir.

Cette édition aura également une débouchée artistique, et M le Proviseur tient à remercier les deux référents culture pour leur travail et leur implication. Cette année, M Honc réalisera une œuvre avec les élèves en direct, puis poursuivra sa présence dans l'établissement par une résidence d'artiste l'année prochaine.

M Laigle déplore que les élèves de 1^{er} professionnelle étant un stage, ils ne pourront pas y participer.

M le Proviseur le regrette également car il s'agit des mêmes élèves absents l'année dernière lors de la 1^{ère} édition mais il indique que le calendrier contraint de fin d'année ne permet pas de choisir une date différente.

1/ Adoption du procès-verbal du CA du 16 février 2023

M Denat indique qu'il conviendrait d'ajouter les annexes au PV.

Cette remarque étant validée, et aucune autre observation n'étant soulevée, le procès-verbal de la précédente réunion du CA est soumis au vote.

Le procès-verbal est adopté par 15 voix (unanimité).

2/ Compte financier 2022

M le proviseur poursuit son intervention en remerciant le service Intendance et l'adjointe gestionnaire pour le travail réalisé tout au long de l'année.

Il souhaite débiter la présentation du compte financier 2022 en présentant quelques points essentiels aux membres du conseil d'administration.

Le service Alo sort déficitaire de 52842,62€ malgré une baisse sensible des dépenses d'affranchissement liée à la dématérialisation des documents à destination des familles notamment. Ce résultat s'explique essentiellement par la hausse très importante des dépenses de viabilisation : L'eau à cause d'une fuite heureusement détectée rapidement par les services techniques du lycée, le gaz à cause de la hausse des coûts du kwh et malgré une baisse de la consommation, et l'électricité dont le coût du kwh est difficilement calculable puisque la facture du mois de décembre n'est toujours pas parvenue à l'établissement.

Le service AP est également déficitaire de 29370,82€ mais il tient à alerter sur les frais de reprographie qui représentant plus de 40000€. M le proviseur indique qu'une réflexion sera menée en conseil pédagogique avec les enseignants afin de réduire ces coûts qui ne cessent d'augmenter chaque année (+12000€)

M Vallée demande si chaque enseignant a un nombre de photocopies limité.

M le Proviseur lui indique que cela est bien le cas pour sensibiliser chacun sur cette consommation, mais qu'ils peuvent dès que besoin demander un « crédit » complémentaire.

M Barbato indique que l'excuse du wifi n'est pas suffisante pour expliquer cette hausse de consommations, car il fonctionne bien dans des salles à faibles effectifs.

Mme Bardy se questionne sur le fait que cette hausse est peut être liée à une plus faible utilisation du numérique car les élèves doivent obligatoirement passer par l'ENT et non plus par Pronote.

M le proviseur indique que cet accès est imposé par les services académiques et la Région mais que les élèves se connectant avec les mêmes codes que ceux de pronote, la gêne est moindre.

M Laigle demande si cette hausse est liée à la hausse du nombre de copies ou à la hausse des coûts annexes.

Mme Rousset lui indique que les contrats de reprographie sont fixes et que le toner est inclus au contrat. Seul le prix du papier a en effet connu une forte hausse mais il s'agit essentiellement d'une hausse du nombre de photocopies réalisées.

M le proviseur termine sa présentation des dépenses du service AP car une indication sur les coûts très importants des dépenses de déplacements EPS qui sont désormais entièrement à la charge de l'établissement.

Sur le service VE, M le Proviseur indique que les aides aux familles augmentent notamment celles du fonds Régional d'Aide à la Restauration, les dépenses de fonds social sont également en hausse et celles des bourses, qui n'apparaissent plus dans le budget en mode Opale sont également en hausse.

Le service SRH pour sa part est excédentaire de 14905,69€ ce qui s'explique par plusieurs facteurs : de faibles charges d'entretien du matériel car les locaux sont neufs et le matériel encore sous garantie, des repas préparés et cuisinés sur place en prenant soin d'éviter le gaspillage, une hausse des effectifs notamment des commensaux.

Mme Rousset précise tout de même que les dépenses de viabilisation ayant fortement augmentées, ce poste de dépenses pour le SRH aurait dû être supérieur de près de 3000€ ce qui aurait limité l'excédent réel du service à 11905€.

M le proviseur cède ensuite la parole à Mme Rousset en qualité d'agent comptable, qui présente les différents indicateurs comptables et qui précise que la situation de l'établissement n'appelle pas de remarque particulière même si le fonds de roulement baisse de manière très importante car -145 853€ et représente au 31/12/2022 93 jours de fonctionnement

Les membres du CA n'ayant plus de question, M le proviseur procède au vote en deux temps :

- Arrêt du compte financier 2022 sans réserve : unanimité des 15 votants
- Affectation du résultat de l'exercice sur les comptes de résultat (10681 : - 82212,18€ / 10687 : + 14905,69€) : unanimité des 15 votants

3/ Contrats de convention

Mme Rousset poursuit en présentant aux membres du conseil d'administration divers contrats et conventions :

- **Signature d'une adhésion au groupement de commande UGPA3 2025** qui permet à l'établissement de bénéficier des tarifs d'électricité négociés par le groupement d'achat à la demande de la Région : vote à l'unanimité des 15 votants
- **Signature d'une adhésion au programme régional « occit'alim »** visant à permettre à l'établissement d'acheter certains produits régionaux à des tarifs négociés entrant dans le quota des produits locaux imposé par la région pour obtenir une baisse des taux de reversement : vote à l'unanimité des 15 votants
- **Signature d'une adhésion au groupement de commande de produits non alimentaires du lycée Mermoz de Montpellier** qui permet à l'établissement d'obtenir des tarifs négociés pour les produits d'entretien et fournitures de bureau – papeterie. Le coût annule de l'adhésion est de 20€ / contrat / ans : vote à l'unanimité des 15 votants
- **Signature d'un contrat d'un an renouvelable 2 fois avec la société Sud recyclage** visant à la mise à disposition de bennes et de traitements des déchets selon une grille tarifaire en fonction de la nature des déchets et du volume de la benne. Mme rousset rappelle que l'accès à la déchetterie est payant pour le lycée : vote à l'unanimité des 15 votants

4/ DBM pour information et vote

Mme Rousset poursuit en faisant lecture des DBM pour information et M le proviseur présente ensuite la DBM pour vote.

Il explique que les 56 500€ prélevés sur le fonds de roulement visent à financer différents besoins :

- 20 000€ pour la viabilisation : en effet malgré une baisse de la consommation, les dépenses de gaz sur 3 mois dépassent déjà de 8 400€ celles de 2022
- 30 000€ pour l'achat de denrées : le crédit nourriture de 2,50€ prévu par prélèvement sur le budget initial risquent d'être insuffisants compte tenu de la hausse des denrées et l'objectif de la Région d'atteindre au plus vite les 75% de produits locaux et 30% de bio pour permettre à l'établissement de bénéficier d'une baisse de son taux de reversement à la collectivité mais également d'en éviter une hausse.
- 2 500€ pour les dépenses liées aux Champolliades
- 2 000€ pour l'achat de mobilier
- 1 000€ pour le paiement des contrats de l'ALO
- 1 000€ pour le paiement des contrats du SRH

Vote: **unanimité des présents (15 votants)**

5/ Questions diverses

Aucune question diverse n'ayant été posée, M le proviseur souhaite terminer la séance en présentant les résultats des élèves du lycée aux épreuves d'EDS.

M Vallée souhaite faire part du mal être de certains élèves et le besoin de l'aide psy au sein de l'établissement. M le proviseur explique qu'il souhaite travailler sur ce sujet à la rentrée dans le cadre de « l'Ecole faisons là ensemble ». Nous pourrions avoir des psychologues au sein du lycée pour des aides aux élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur clôt le Conseil d'Administration à 19h00.